arrachés et jetée dans les fenêtres de la loge du concierge.

La porte est enfoncée ; la concierge effrayée se cache derrière ses meubles.

Les panneaux d'une porte cochère sont également enfoncés. Cette porte s'ouvre sur une sorte de large couloir. Il s'y trouve un amas de pavés. Les grévistes s'en saisissent et vont les jeter dans les fenêtres de l'usine qui donne sur la rue Verte. Toutes les vitres du rez-de-chaussée sont émiettées ; celles du premier étage en gros verre dépoli subissent le même traitement.

Plusieurs jeunes gens pénétrent dans les bureaux par l'une des fenêtres et se mettent à les saccager. Les registres sont déchirés. Une grande partie de fiches de fabrication sont jetées sur la rue, éparpillées. Ailleurs on arrache les rideaux des fenêtres.

Au même moment, des allumettes flambent. Les grévistes vont-ils mettre le feu?

Il n'y avait là que quelques gendarmes à pied. Ils sont impuissants à réprimer ces scènes de désordre. Mais la nouvelle du tumulte est parvenue au centre de la ville. Un peloton de gendarmes à cheval reçoit l'ordre de se rendre rue de Linselles. Ils arrivent au galop. Les grévistes ne les attendent pas et se dispersent, sans toutefois s'éloigner.

Dans l'après-midi, les mêmes scènes se reproduisent encore plusieurs fois.

A l'usine Demeestère

Des barricades sont élevées dans la rue

A 11 heures, l'usine Demeestère est à son tour assiégée. Deux cents manifestants, dont beaucoup d'enfants, lancent des projectiles. Une porte est arrachée de ses gonds et sert de bélier pour briser les fenêtres du bureau. Deux barricades sont établies sur la rue, au moyen de pièces de bois, de charrettes, de brouettes, de rouleaux de métier que les grévistes prennent dans l'usine.

L'arrestation d'une femme provoque une bagarre. -- Les gendarmes sont obligés de la relâcher

Les gendarmes accourent de la rue de Lille, au nombre de quatre. Mais devant l'exaltation des grévistes et entravés par les barricades, ils s'arrêtent à mi-chemin. Un peloton de gendarmes à pied arrive à la rescousse et charge les manifestants qui s'éparpillent dans les rues adjacentes. Les gendarmes leur donnent la chasse. Une femme qui jette des pierres contre l'usine Casimir, dépendant de l'établissement Defretin, est prise sur le fait et arrêtée. Elle oppose une vive résistance, encouragée par les grévistes qui se rapprochent pour la délivrer.

Les gendarmes parviennent cependant à l'emmener rue de la Gare. Là, une foule considérable stationne. A la vue des gendarmes qui encadrent la femme, un remous formidable se produit. Des huées s'élèvent. Bousculés, enfermés dans la houle irrésistible, les gendarmes sont forcés à la fin de lâcher leur prisonnière. Ce que voyant, les manifestants poussent des cris de triomphe et chantent l'« Internationale », « Patrons prenez garde à vous !

Pendant ce temps, les désordres continuent dans la rue du Château. A plusieurs reprises les gendarmes font des charges.

Un des chevaux est frappé d'un coup de couteau à la cuisse.

Ces scènes se prolongent durant plus d'une heure.

A l'usine André Huet rues de Lille et des Ecoles

Un groupe de grévistes qui avait quitté l'usine Ovigneur, s'avance dans la rue de Lille. Parvenus à l'usine Huet, ils s'arrêtent. Les volets du bureau sont arrachés, les fenêtres enfoncées; les vitres volent en éclats.

Les gendarmes arrivent, font fuir les manifestants par la rue des Ecoles, où est située la maison du directeur de l'usine, M. Henri Lemaire. En un clin d'œil, toutes les vitres des fenêtres sont brisées. Des grévistes apportent une échelle trouvée on ne sait où; ils s'en servent pour enfoncer les fenêtres. D'autres arrachent les grilles des soupiraux, les rideaux.

L'arrivée des gendarmes met fin à cette scène.

Chez Mme Vve Lemaitre-Bonduelle

Les grévistes commettent des violences inouïes. - Les salons sont saccagés

L'effervescence ne fait qu'augmenter. Les grévistes se portent partout à la fois et commettent les mêmes dégâts, sans qu'il soit possible d'organiser une répression efficace. C'est ainsi que vers midi et demi, la maison de Mme veuve Lemaître-Bonduelle, située à l'angle de la rue de Lille et de la rue du Moulin, est soudain entourée. Les émeutiers, comme précédemment décrochent les volets, les jettent dans les fenêtres. On arrache les rideaux; on tente même d'y mettre le feu. Les quelques gendarmes qui se trouvent-là, se multiplient; ils réussissent à éteindre les flammes. Mais, malgré eux, la porte cochère cède sous les coups des émeutiers Un tapis est entraîné dans la rue. Les meubles des deux salons sont saccagés, les glaces, les tableaux brisés. C'est un pillage en règle. En quelques instants, tout est en pièces.

Ajoutons que les mêmes violences avaient été commises contre la maison de M. Wittouck, contremaître à l'usine Huet, rue des Ecoles.

Les grévistes retournent aux usines Defretin, Ovigneur, Demeestère et recommencent à jeter des pierres.

Les ouvriers de l'usine Sion quittent le travail et se joignent aux émeutiers

Vers trois heures, une vive agitation se manifeste parmi le personnel de l'usine Sion, rue des Processions. Sur un signal, les ouvriers quittent leurs métiers et veulent gagner la rue pour se joindre aux manifestants. On les exhorte à rester; ils ne veulent rien entendre et sortent au nombre de quatre cents.

Nous croyons savoir que ce chômage ne durera pas. Les ouvriers ont annoncé leur intention de reprendre le travail mercredi matin.

Un gréviste blessé

A quatre heures, un nouvel assaut se produit contre l'usine Huet. Les gendarmes parviennent à la dégager.

De là, la foule se porte rue des Ecoles et recommence le siège de la maison de M. Lemaire. Nouvelle intervention des gendarmes qui se livrent à une charge. Un gréviste, du nom de Poppe, demeurant au Christ-Dalle, est blessé. On le transporte dans un estaminet voisin où des soins lui sont donnés par M. le docteur Pierchon. Celui-ci constate une plaie contuse à la face dorsale du pied droit.

Aux usines Wallaert et Hennion

Nouvelles déprédations, nouvelles charges. -- Un gendarme tombe et se casse le bras

Vers cinq heures et demie, un groupe de manifestants se porte vers le pavé de Linselles, derrière la gare, où se trouvent le tissage de M. Wallaert et la filature de M. Hennion. Quelques gendarmes seulement les protègent.

Chez M. Wallaert, la maison du concierge et celle du directeur, M. Neuwnam, sont assiégées et criblées de projectiles.

Chez M. Hennion, toutes les vitres des fenêtes sont brisées. Les projectiles atteignent les meubles et les glaces.

Les gendarmes à cheval arrivent et chargent. Le cheval du gendarme Vaillant, de Roubaix, tombe, désarçonnant son cavalier qui se fracture le bras droit en heurtant le sol. Un de ses collègues le relève et le conduit à la mairie, où un médecin le soigne.

Les grévistes refoulés, se rassemblent rue de la Gare. A un moment donné, le capitaine de gendarmerie M. Baert, s'avance vers eux et les prévient que Vandeputte, secrétaire de la commission intersyndicale désire leur parler sur la Place Verte. Les manifestants s'y rendent.

Vandeputte prêche le calme aux manifestants

M. Richard, secrétaire général de la Préfecture qui vient d'arriver est très entouré. Il exhorte au calme ceux qui se trouvent près de lui.

Le kiosque est noir de monde. Les grévistes s'y entassent et grimpent sur le garde fou. Vandeputte et Bekaert, un autre membre de la commission intersyndicale, sont en haut de l'escalier.

Vandeputte prononce une première harangue en flamand. Bekaert lui succède et répète en français ce qu'il vient de dire. Tous deux exhortent les manifestants au calme. « Car nous sommes responsables », disent-ils. Le secrétaire général de la Préfecture nous a dit que la commission serait responsable des dégâts commis. Or, nous ne voulons pas être gênés dans notre action. Pour soutenir votre cause, pour défendre vos intérêts, il faut que nous soyons libres. Nous espérons arriver à obtenir la réouverture des usines. Déjà ce midi nous avons eu une entrevue avec des patrons ; ils nous ont proposé des conditions que demain nous vous ferons connaître.

Ce qu'il faut maintenant, c'est rentrer chez vous, calmes et dignes.

Vandeputte, jugeant que sa harangue et celle de Bekaert n'ont pas produit assez d'effet, reprend la parole. Il se fait plus pressant et convie de nouveau les grévistes au calme. Quelques protestations se font entendre, mais la grande majorité des manifestants se dispersent par les rues de la ville.

"Du pain ou du sang !"

Cependant un groupe compact d'hommes s'attache aux pas de M. Richard. Les plus rapprochés se font les porte-paroles de leurs camarades. Avec des gestes fiévreux, l'un d'eux demande pourquoi les gendarmes s'opposent à la rentrée des ouvriers dans les usines.

Un autre s'écrie : Il nous faut du pain, nous avons faim.

M. Richard prodigue ses bons conseils et promet de s'employer auprès des patrons pour qu'un accord définitif se fasse. Mais, dit-il, je suis obligé de faire respecter les propriétés. Je sais que vous êtes malheureux. S'il ne dépendait que de moi, le travail reprendrait tout de suite; patientez encore un peu et abstenez-vous de toute violence, je verrai vos patrons.

Une voix : Mes enfants réclament du pain. Si demain on ne travaille pas, on coupera la tête aux patrons, on les pendra. Nous voulons du pain ou du sang!

Des bravos éclatent. Puis l'*Internationale* retentit, tandis que le secrétaire général de la Préfecture se retire.

M. Richard rend visite à M. Defretin

Aussitôt la réunion de la place Verte terminée. M. Richard, secrétaire général de la Préfecture, se rend chez M. Defretin et lui demande de vouloir rouvrir son usine ou de rechercher si un moyen d'entente ne pourrait être trouvé.

M. Defretin lui répond que les patrons sont liés par des engagements, et que par conséquent il ne pourra rouvrir son établissement, mais qu'il essaiera avec le concours de M. Lemaitre, de faire rompre le contrat de façon que le travail puisse être repris dans les usines où l'accord est intervenu. M. Richard a fait pareille démarche auprès de plusieurs patrons. Ceux-ci tiendront une réunion ce matin, à Lille, pour prendre une décision à ce sujet.

Des renforts arrivent

En présence de la gravité des événements, M. Faudot, en permanence à Halluin depuis les débuts de la grève, avait téléphoné à la Préfecture, demandant qu'on envoyât des renforts. On lui répond que l'ordre est donné de diriger vers Halluin 50 gendarmes, dont 30 à cheval; un escadron de cavalerie et un bataillon d'infanterie.

M. Richard, nous l'avons dit, était arrivé en auto, vers cinq heures; il était accompagné de M. Bonnet, commandant de gendarmerie, et de deux chefs de bureau de la Préfecture. A la même heure arrivent également une quinzaine de gendarmes, qui coopèrent avec leurs camarades, déjà sur pied, au service d'ordre. Des patrouilles circulent dans les rues; partout on les accueille par des huées, mais les manifestants prennent la fuite.

Vers 6 heures, il y a à Halluin, 155 gendarmes à pied ou à cheval; à 8 heures, arrive un escadron du 6e chasseurs à cheval, sous les ordres du capitaine de la Marenière; derrière apparaît l'avant-garde du 1er bataillon du 43e d'infanterie.

La Soirée

De nouveaux incidents se produisent dans la rue de la Gare

UNE HEURE TRAGIQUE. — LES GENDARMES CHARGENT SABRE au CLAIR. — ILS AVAIENT ÉTÉ ASSAILLIS PAR DES GRÊLES DE PIERRES. — LE CAPITAINE DE GENDARMERIE BAERT, AINSI QU'UN CERTAIN NOMBRE DE SES HOMMES, SONT BLESSÉS. — IL Y A ÉGALEMENT DES BLESSÉS PARMI LES MANIFESTANTS.

La soirée a vu se renouveler les scènes de la journée; elles ont été plus violentes encore, plus graves, car il y a eu de nombreux blessés.

Vers 7 heures et demie, une trentaine de gendarmes étaient postés dans la rue de la Gare, en face de l'usine de M. Defretin. Soudain, des individus sortent de l'estaminet Houtteman, situé à l'angle des rues de la Gare et du Midi, et une grêle de pierres, de tessons de bouteilles et de projectiles de toutes sortes s'abattent sur les gendarmes. Plusieurs sont atteints et assez grièvement blessés. Sous la conduite du gendarme Hamille, de la brigade d'Houplines, ils se précipitent vers la bande qui regagne vivement l'intérieur de l'estaminet.

Mais à peine les gendarmes se sont-ils retirés, que les grévistes sortent à nouveau et leur lancent les injures les plus grossières, les menaces les plus violentes: « Lâches, fainéants, disent-ils; approchez donc que l'on vous tue ! »

De la rue, on les aperçoit à l'intérieur du café Houtteman, en proie à une vive surexcitation; ils veulent se ruer sur les gendarmes, mais leurs amis les retiennent. Devant ces incidents, des renforts sont demandés; des gendarmes à cheval arrivent, mettent sabre au clair et balaient la rue de la Gare, sous les cris et les menaces des grévistes.

Le capitaine de gendarmerie reçoit une bouteille à la tête

Le calme se rétablit pendant quelques minutes quand tout à coup la porte de l'estaminet Houtteman s'ouvre de nouveau et une pluie de briques, de tessons de bouteilles vient tomber aux pieds des gendarmes ; d'autres en reçoivent sur le corps.

Tout à coup un cri se fait entendre et l'on voit M. le capitaine Baert, qui s'affaisse dans les bras de son ordonnance.

Un cri d'indignation s'élève du groupe des gendarmes.

On se porte au secours de l'officier qui est reconduit chez M. Vandeputte, au Café de la Gare.

MM. Richard, secrétaire général de la Préfecture et M. Faudot qui étaient en ce moment à la Mairie, sont prévenus et se transportent immédiatement sur les lieux de l'échauffourée. Aidé de M. Thévenin, commissaire de police, il donne ordre de disperser la foule, puis il se rend auprès de M. Baert que M. le docteur Pierchon, soignait déjà.

Le praticien a constaté que M. le capitaine Baert portait une plaie contuse au cuir chevelu, heureusement sans gravité. Le coup avait été si violent que le capitaine Baert eut un moment d'étourdissement.

MM. Richard et Faudot se sont ensuite rendus au Café de la Mairie, où se trouvaient les gendarmes qui avaient été blessés au cours des manifestations. M. Richard les a réconfortés et encouragés et leur a promis son concours pour leur faire obtenir du gouvernement une récompense.

Pendant toute la soirée et jusqu'à l'arrivée du dernier train, à Halluin, des renforts de gendarmes sont arrivés de toutes les directions.

Des patrouilles volantes sont organisées, de concert avec la gendarmerie, qui parcourent en tous sens les quartiers où se trouvent les usines saccagées et principalement la rue de la Gare, où des groupes d'ouvriers stationnent encore.

Dès ce moment, le calme renaît, mais l'on entend encore çà et là des cris injurieux à l'adresse de la troupe.

Dispositions pour la nuit

A neuf heures, les autorités se réunissent à la mairie, et les dispositions sont prises pour maintenir l'ordre pendant la nuit.

Il a été décidé que des patrouilles circuleraient toute la nuit et que les usines où des incidents se sont produits, seraient gardées par les troupes du 43e de ligne.

M. Richard donne des ordres pour que tous les estaminets soient fermés à dix heures.

Les blessés

Outre M. le capitaine Baert, blessé à la tête, on cite les gendarmes vaillant, de Roubaix, qui, en tombant de cheval, le matin, s'est fracturé le bras droit; il a été ramené dans la soirée à Roubaix; Maquin, d'Hazebrouck, blessé à la tête par une bouteille; Floure, d'Anzin, blessé à l'arcade sourcilière; Leroy, d'Armentières, blessé à la tête; Amille, d'Houplines, blessé au nez et à la jambe; Neuville, de Roubaix, très légèrement blessé à la tempe. Ce dernier a pu continuer son service. D'autres gendarmes ont été légèrement blessés.

Pendant l'une des charges qui ont eu lieu en face de l'estaminet Houtteman, un manifestant du nom de Graye a été blessé à la tête; il a été reconduit à son domicile, à l'estaminet « A Madagascar », rue Française. Il a reçu les soins de M. le docteur Pierchon.

On annonce que les grévistes se promèneront aujourd'hui en cortège, précédés de leurs enfants.

UN TÉLÉGRAMME AU MINISTRE DU TRAVAIL

Dans la soirée, la commission intersyndicale a envoyé à M. Viviani, un télégramme ainsi conçu:

Ministre Travail, Paris

Commission intersyndicale Halluin proteste contre attitude patrons qui se servent de la gendarmerie pour respecter contrat odieux et empêcher reprise travail des ouvriers, malgré accord intervenu. Veuillez prendre connaissance de cette situation.

LES DÉSORDRES DE LA GUADELOUPE

Envoi de gardes républicains

Paris, 1er mars. — Le gouvernement a décidé l'envoi, à la Guadeloupe, d'un contingent de 50 gardes républicains recrutés par voie d'engagement.

Le détachement quittera Saint-Nazaire le 7 mars.

LES FRAUDES DANS LA MARINE

Le scandale de Toulon

Toulon, 1er mars. — M. Jauzebaloy, arrêté hier à Marseille, est arrivé à Toulon, accompagné de plusieurs agents de la brigade mobile.

Il a été conduit à la prison maritime sous l'inculpation de tentative de corruption.

Il a choisi comme défenseur Me Roche, avocat à Toulon.

L'INCIDENT DE CASABLANCA

Comment fut tué le lieutenant Meaux

Tanger, 1er mars. — Une lettre arrivée de Casablanca, donne des détails sur les circonstances dans lesquelles le lieutenant Meaux a été tué.

Les faits se seraient passés ainsi:

Le lieutenant Meaux était parti avec un détachement de 30 goumiers pour arrêter un assassin, qui, après s'être évadé, s'était réfugié dans un douar. Pendant qu'il visitait les tentes, un goumier fut tué par un indigène, le lieutenant abattit l'agresseur d'un coup de revolver: un deuxième coup de feu tiré du douar le tua à son tour. Les goumiers firent aussitôt prisonniers dix indigènes et le caïd du douar.

Le capitaine Five Sainte-Marie, envoyé sur les lieux, ne put retrouver le douar qui avait décampé.

Tanger, 1er mars. — On mande de Casablanca que la colonne Moinier campe sur les lieux où s'est produite l'agression contre le lieutenant Meaux.

L'enquête à laquelle il a été procédé a révélé que l'assassinat du lieutenant Meaux était le résultat d'un véritable complot fanatique fomenté contre la Chaouia par plusieurs caïds hafidistes; 75 indigènes de la tribu de Zaer seraient compromis. On exige qu'ils soient immédiatement livrés.

SÉNAT

Séance du mardi, 1er mars 1910

LA LIBERTÉ & LE SECRET DU VOTE

La séance est ouverte à trois heures. M. Dubost préside.

LE SECRET DU VOTE

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi sur le secret du vote et continue l'examen de l'art. 7.

Un amendement de M. Sancet autorisant les candidats à avoir des scrutateurs aux tables de dépouillement, est adopté.

L'ensemble de l'art. 7 ainsi modifié est voté.

Déclarations de M. Briand

Avant la mise en discussion de l'art. 7, disant que la loi sera applicable deux mois après sa promulgation, M. Briand monte à la tribune.

Il déclare que si l'art. 17 est adopté, il sera presque impossible au gouvernement d'en assurer l'exécution aux élections de mai. Il faudra 5 ou 6 mois d'enveloppes; or, le temps matériel fait présumer défaut pour leur fabrication. Néanmoins, le gouvernement à la Chambre de voter la loi le plus vite possible, pour qu'elle soit immédiatement applicable.

De plus les urnes devront être modifiées et agrandies.

L'art. 17 est adopté, ainsi que l'ensemble de la loi.

LES DÉLÉGUÉS MINEURS

Le Sénat adopte le projet de loi sur les délégués mineurs, après le retrait d'un amendement de M. Guillier, limitant les pouvoirs des délégués mineurs à la visite dans les travaux souterrains.

Par 208 voix contre 49, le Sénat prononce l'urgence pour le projet de loi portant codification des lois ouvrières.

Le Sénat s'ajourne à jeudi pour la discussion des interpellations sur les inondations, et lève la séance à sept heures quinze.

LE PRISONNIER DE SALONIQUE

Son frère, le Sultan actuel, est moralement prisonnier du Comité « Union et Progrès »

Constantinople, 1er mars. — Les bruits les plus étrangers ont circulé, ces jours derniers, sur la santé et le sort d'Abdul-Hamid. On avait même annoncé positivement sa mort. Cependant, ce bruit est entièrement faux. Abdul-Hamid souffre seulement de la manie de la persécution, ce qui rend assurément la vie assez difficile à son entourage.

C'est ce qui a motivé pour une part le transfert à Constantinople de son fils, le prince Abdurrahim et de ses trois filles, les princesses Chahié, Aïché et Refié, sultanes. Ce prince et ces princesses sont arrivés ici par un train spécial de Salonique. Ils étaient accompagnés par Rassim bey, adjudant-major d'artillerie ; Kazim bey, capitaine d'artillerie ; le lieutenant de cavalerie Djelal bey et Fabreddin bey, aide de camp du commandant du 3e corps d'armée.

Outre ces militaires, le prince Abdurrahim et les princesses Chachié, Aïché et Refié sultanes avaient une suite de huit dames de la cour. Les voitures sont arrivées un peu en retard à la gare. Jusqu'à l'arrivée des équipages, le prince et les princesses sont restés dans le salon de la gare. Le prince est allé chez son frère aîné, le prince Selim effendi ; Chahié sultane est allée chez sa mère et les deux autres princesses ont été conduites aux konaques qui leur ont été désignés comme résidence. On affirme que l'ex-sultan aurait exprimé le désir de voir son fils s'éloigner de lui, car il prétendait qu'il voulait l'empoisonner.

C'est cette situation qui aurait décidé le sultan actuel, Mehemed V, à intervenir auprès du généralissime Mahmoud Cherket pacha et du Comité « Union et Progrès » pour faire venir ce prince et ces princesse à Constantinople.

Car il faut savoir que le sultan Mehemed V plus que jamais règne, mais ne gouverne pas. Il est l'esclave absolu du Comité « Union et Progrès », qui l'a porté au pouvoir et à cette seule condition.

Le lavage des laines

et les sous-produits qui en dérivent, par P. Cogney, ingénieur, A. et M., directeur de peignages de laines, lauréat de la Société industrielle du Nord de la France, ouvrage en 2 volumes (1e) Texte; (2e) Planches. 15 fr. Revente Librairies du *Journal de Roubaix*, 71, Grande-Rue; 33, rue Carnot, Tourcoing. 67750

Dernière Heure

DE NOS CORRESPONDANTS PARTICULIERS & PAR FIL SPÉCIAL

La condamnation de M. Hervé

Nouveau meeting de protestation à Paris Violents discours

Paris, 1er mars. — Le comité dit de Défense Sociale, avait organisé ce soir, à la salle du Tivoli-Vaux-Hall, un nouveau meeting de protestation contre la condamnation de M. Hervé ; 400 personnes avaient répondu à l'appel des organisateurs.

M. Merle de la « Guerre Sociale » qui préside, ouvre la séance à 9 heures, et donne la parole à Mme Séverine, qui déclare que la condamnation d'Hervé est une grave atteinte à la liberté de la Presse.

Me Bonzon parle ensuite. Il dit que la condamnation de M. Gustave Hervé, à 4 ans de prison, sauvera probablement la tête de Liabeuf.

Après quelques paroles de M. Jean Colly, M. Pataud monte à la tribune. Son discours est fréquemment interrompu ; M. Pataud est, d'ailleurs, d'une extrême violence. Il fait le procès de la bourgeoisie capitaliste, du jury et de la police. M. Pataud engage les prolétaires à combler avec les têtes des bourgeois, le fossé qui sépare le prolétariat de la classe dirigeante. Il demande que lorsqu'un des leurs tombera dans une manifestation, de riposter le lendemain en frappant six agents pour un prolétaire tombé. Il a été fort peu applaudi.

L'assemblée a voté ensuite un ordre du jour par lequel elle crache son mépris aux juges qui violent la liberté essentielle qui est celle de la presse, et s'engage à continuer par tous les moyens, la besogne révolutionnaire, en prenant en mains la défense de l'homme énergique qui s'appelle Liabeuf.

La sortie s'opère alors au chant de l'« Internationale », sous la surveillance d'un important service d'ordre. Quelques bagarres se produisent et la police est obligée de charger les manifestants.

Les mécaniciens et chauffeurs du réseau de l'État

L'entrevue des délégués avec M. Millerand Les déclarations du Ministre

Paris, 1er mars. — Les délégués des mécaniciens et chauffeurs du réseau de l'Etat, ont rendu compte de leur entrevue avec M. Millerand. Au cours d'une réunion rue Cardinet, l'un des délégués a exposé les résultats de l'entrevue ; il sera donné immédiatement satisfaction aux réclamations individuelles qui seront formulées au sujet des pertes subies, dans les salaires, par la nouvelle réglementation des primes.

La réglementation du travail est en marche. Le ministre les a assurés qu'il travaillait ardemment, afin de mettre, dans le plus bref délai un terme aux dommages dont ils sont les victimes.

Ces déclarations ont été accueillies par les assistants avec une certaine froideur. La réunion devient très houleuse et se termine dans le tumulte, sans qu'on ait pu mettre aux voix l'envoi d'une nouvelle délégation avec mission d'obtenir une réponse ferme. Une nouvelle réunion aura lieu demain.

L'impression qui se dégage de cette réunion est que la majorité est résolue à faire la grève quand même.

LES LOTERIES et les Sociétés de secours mutuels

Paris, 1er mars. — En vertu d'un décret, M. Briand vient de modifier la jurisprudence relative à la délivrance d'autorisation de loteries au profit des sociétés de secours mutuels. Celles-ci désormais, pourront être autorisées à organiser des tombolas pour les actes accessoires de bienfaisance qu'elles sont amenées à accomplir.

LES JUGES SUPPLÉANTS DE LA SEINE

Ils demandent un traitement de 5.000 francs

Paris, 1er mars. — Dernièrement, les juges suppléants de la Seine sollicitèrent une audience du Garde des Sceaux, pour lui demander s'ils pouvaient compter recevoir bientôt le traitement qu'on leur fait espérer depuis un an. N'ayant reçu aucune réponse, ils viennent d'adresser aux députés, un exposé de leur situation. Ils sollicitent le vote d'un crédit de 160.000 francs et l'adoption à la loi des finances de l'article suivant :

« A compter du jour de la promulgation de la présente loi, les 32 juges suppléants du tribunal de première instance de la Seine, recevront chacun un traitement annuel de cinq mille francs. »

Une émeute dans la République de Saint-Marin

Le Palais du Gouvernement saccagé

Rome, 1er mars. — Des troubles sérieux ont lieu dans la République de Saint-Marin. Trois cents paysans, mécontents des réformes projetées, ont envahi le palais du Gouvernement et saccagé tout. Pendant quatre heures les carabiniers de la petite République tinrent tête aux assaillants et réussirent à repousser les émeutiers.

Le crime d'un domestique de ferme

Sextuple assassinat en Finlande

Helsingford (Finlande), 1er mars. — A Bjorko, un domestique de ferme a assassiné une famille composée de six personnes. Le meurtrier s'est enfui.

LES INONDATIONS

EN PROVINCE

Angers, 1er mars. — La digue de la Chevallerie qui protégeait la vallée d'Audhion s'est rompue à la suite de la crue. Des villages entiers sont inondés. Les soldats du génie opèrent le sauvetage.

Pour les inondés

Paris, 1er mars. — La dix-huitième liste de la souscription nationale en faveur des inondés, s'élève à la somme de 205.287 francs. Le total général de la souscription est actuellement de 4.172.600 francs.

EN BELGIQUE

Les inondation dans le Hainaut

Si les eaux ont baissé dans les rivières, celles qui ont envahi les rues et les pâturages ne se retirent pas facilement.

A Jemappes, dans plusieurs rues, les eaux atteignent encore le seuil des habitations.

A Wasmes, un groupe de maisons a dû être évacué hier.

A St-Ghislain, la Grand'Place est inondée.

A Ghlin, dans certaines maisons l'eau soulève les pavements et force les gens à déménager.

A Mons, le long de la Trouille, on ne voit que des gens qui pompent les eaux qui ont envahi leurs caves.

La crue dans le pays de Liége

Liége, 1er mars. — Une amélioration sensible a été constatée mardi midi, pour la Meuse et ses affluents. La Haute-Meuse a diminué à Hastières de 9 centimètres, à la Plante de 15, et la Basse-Meuse diminue aussi lentement.

A Liége et à Froye, la décrue constatée est de 6 centimètres.

A Visé, elle est stationnaire.

Depuis lundi, l'Ourthe a diminué de 20 cent. Elle était, hier matin, à 1 m. 56 au-dessus de l'étiage.

Rien de nouveau à signaler dans le bassin. La situation est la même que la veille.

Les ateliers Cockerill chômeront toute la semaine.

Les pompes suffisent à épuiser les eaux envahissant les charbonnages de cet important établissement.

Ce matin sont arrivés en gare de Seraing les pontonniers d'Anvers avec leur matériel.

Le ravitaillement est fait à partir de ce jour par les services du génie.

Aucun accident à signaler dans le bassin.

Liége, 1er mars. — Les eaux recouvrent une partie de la voie ferrée Liége-Paris. Le rail est recouvert à Sclessin, de plus de 50 centimètres d'eau. La gare de Sclessin est inondée. Les express Paris-Cologne sont détournés de Flémalle sur Liége-Longdoz d'où ils gagnent, après des manœuvres assez compliquées, la gare de Liége-Guillemins et reprennent ensuite leur itinéraire ordinaire.

LES GREVES DE SAINT-ETIENNE

Saint-Etienne, 1er mars. — Les ouvriers boulonniers en grève se sont livrés aujourd'hui, à de nouveaux désordres et ont renversé, dans deux quartiers de la ville, des tombereaux de boulons.

M. Bouchacourt, secrétaire de la Préfecture, a eu, aujourd'hui, une nouvelle entrevue avec les patrons. Des renforts de gendarmerie ont été envoyés ce soir au Chambon-Fougerolles, après de nouveaux désordres.

UNE ÉLECTION EN ANGLETERRE

Londres, 1er mars. — A Saint-Georges-In-Thé-Eat, M. Ben, libéral, est réélu par 1.587 voix contre 1.090. M. Ben, nommé lord du Trésor, avait dû se représenter devant ses électeurs, conformément au principe constitutionnel, exigeant que tout député nommé ministre, se fasse réélire.

LES TROUBLES DE PHILADELPHIE

L'ordre rétabli

Philadelphie, 1er mars. — L'ordre est rétabli ; la gendarmerie s'est retirée cet après-midi. On assure que la solution de la grève des tramways est imminente, grâce à l'intervention du Haut-Négoce.

LE « LAMA » DU THIBET

Calcutta, 1er mars. — Après trois jours de repos à Kalim Pong, le « Dalai Lama » a fait route hier, pour Derjeeling. Les bouddhistes, pleins de ferveur, vont processionnellement à sa rencontre.

Les Journaux de Paris de mercredi matin

LES FRAUDES DANS LA MARINE

Du *Rappel* :

« Le Gouvernement vient d'ordonner diverses opérations de vérification dans les ports et les établissements de la marine. C'est bien il faut que cette enquête soit poursuivie avec une activité et une sévérité scrupuleuses ; à maintes reprises, les procès des fournisseurs et voleurs ont été dénoncés. Contre le gaspillage ébonté des deniers des contribuables, contre les livraisons truquées et inférieures, contre les procédés dolosifs dont a souffert la marine, il importe de sévir avec la dernière rigueur. »

LA CONDAMNATION DU CARDINAL LUÇON

Du *Gaulois* :

« Jusqu'ici, on se contentait de poursuivre d'obscurs curés de campagne, de pauvres sœurs, des sonneurs de cloches et des sacristains. Aujourd'hui, le glaive de la République radicale s'abat sur le prince de l'Eglise ; on livre, à la vengeance d'une association sans mandat, sans existence légale, une tête illustre et sacrée. Pour accomplir cette besogne commandée, les juges de Reims ont dû créer des textes inexistants, supposer un délit imaginaire ; ils ont infligé, pour le principe, une amende au vénéré cardinal. »

HIER ET AUJOURD'HUI

Du *Soleil* :

« Les lois votées depuis quelques années par les Chambres, telles qu'en ce moment, adopte la majorité radicale-socialiste, détruisent peu à peu ce qui restait, dans ce pays, de droits individuels, de libertés publiques, de traditions nationales. Rien n'est épargné par haine ou convoitise. Pour abattre le vieil état de choses qui fut jadis la grandeur et la fortune de la France, on va fouiller les foyers domestiques, on arrache l'enfant au milieu familial, on fouille les tiroirs ou repoussant l'épargne, fruit du travail d'hier, réserve de demain. »

Nouvelles Régionales

Le coup de grisou aux mines de Douchy

Voici la liste des mineurs blessés à la suite du coup de grisou qui a eu lieu mardi matin, à six heures, aux mines de Douchy, à Lourches. Ce sont les nommés Louis Menne, 28 ans 1/2; Henri Darras, 15 ans ; Henri Richez, 35 ans ; Octave Leleu, 18 ans ; Jean-Baptiste Thierry, 30 ans ; Pierre Clément, 20 ans ; Henri Houssin, 16 ans 1/2 ; Hilaire Venin, 45 ans, et François Duhem, 26 ans 1/2.

Les deux plus grièvement atteints sont Louis Menne et Octave Leleu.

IMPRUDENCE D'ENFANT A WAVRECHAIN-SOUS-DENAIN. — Le jeune Liévin Delannoy avait trouvé, vendredi dernier, un détonateur sur le terrain de la fosse de Brunieres; le bambin revint chez ses parents et lundi, en s'amusant, laissa tomber à terre le détonateur qui fit explosion, écrasant les carreaux du carrelage. Les éclats atteignirent sept enfants qui se trouvaient autour du jeune Delannoy, les blessant plus ou moins grièvement. Des soins furent prodigués à chacun des jeunes blessés dont les jours ne sont heureusement pas en danger.

SCÈNE DE VIOLENCE A LENS. — Un manœuvre de maçon, Pierre Annet, 18 ans, se trouvait attablé dans une maison mal famée, rue du Chapitre. Annet plaisantait avec le personnel de l'établissement, mais bientôt la plaisanterie dégénéra en discussion. Tout à coup, le maçon, emporté, se leva et armé d'un couteau tenta d'en porter un coup à une Allemande, Emélie Doygt, 28 ans. Des consommateurs intervinrent et désarmèrent Annet. Celui-ci a été transféré à la prison de Béthune après interrogatoire.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX

— Concert d'hiver du « Choral Nadaud ». — C'est devant une superbe salle, où ne restait plus une place inoccupée, qu'a eu lieu, mardi soir, le grand concert d'hiver offert par le « Choral Nadaud » à ses membres honoraires.

Ce concert a été en tout digne de cette affluence extraordinaire et de l'artistique phalange qui l'avait organisé, et a revêtu tous les caractères d'une magnifique manifestation d'art. Le programme, agréablement varié et composé avec une grande distinction, a reçu une interprétation des plus soignées et des mieux réussies.

En tête de la première et de la seconde partie, figurait le « Choral Nadaud », avec « Nos Compagnes », grand chœur d'Henry Maréchal, et « Le Tyrol », scène chorale, d'Ambroise Thomas. Sous la magistrale et ferme direction de son éminent directeur, M. Joseph Duysburgh, la vaillante société a rendu, avec une perfection achevée, le charme pénétrant, la grâce exquise et la douceur prenante de l'œuvre de Maréchal. Quant à la splendide scène chorale d'Ambroise Thomas elle a été absolument vécue dans ses phases diverses : enchanteresse, avec le « Lever de Soleil », délicieusement mouvementée dans « L'Orage », et agréablement animée dans « La Fête et le Bal ». Le « Choral » et son directeur ont recueilli une ample moisson d'applaudissements.

Les artistes qui ont prêté leur concours à cette belle fête artistique ont aussi tous obtenu un succès éclatant et pleinement justifié.

Mlle Madeleine Robur, de l'Opéra-Comique, dont la voix claire et bien timbrée, est conduite avec une excellente méthode, s'est montrée cantatrice accomplie.

Mme Arnold-Deligat, également de l'Opéra-Comique, avec une aisance distinguée et une grâce charmante, a interprété des chansons du XVIIIe siècle et des chansons de Botrel, qui ont charmé ses auditeurs.

Une jeune violoncelliste, lauréate du Conservatoire de Paris, Mlle Marguerite Soyer, dont le jeu est sûr, élégant et aisé, a reçu du public, des témoignages de satisfaction bien mérités.

M. Fernand Latour, ténor du théâtre de la Monnaie, doué d'une voix étendue, flexible et bien exercée, a déployé les qualités d'un chanteur de talent, et a été chaleureusement applaudi. Il a eu, dans le duo de « Manon », une parfaite partenaire en Mlle Robur.

M. Valin, des Nouveautés, qui est un diseur plein de finesse et de distinction, a, par de charmants monologues, ravi ses auditeurs, qui l'ont comblé de leurs applaudissements.

Il nous suffira enfin de signaler que le Pleyel qui servait à l'accompagnement, était touché par notre distingué concitoyen, M. G. Meyer, pour indiquer que les fonctions d'accompagnateur étaient supérieurement tenues.

Le « Choral Nadaud » a consolidé, mardi soir, sa haute réputation, et les artistes qui ont pris part à son concert d'hiver, en ont avec lui, assuré le succès le plus complet, dont les organisateurs ont le droit d'être fiers. C'était, à la sortie, l'appréciation unanime de tous ceux qui y avaient assisté, appréciation que nous confirmons pleinement.

Cotons Américains

New-York, 1er mars.

COURS DE CLOTURE

| TERME | NEW-YORK Ce jour | NEW-YORK Précéd.